

Règlement de la randonnée « La Bacchus »

La Bacchus VTT/Pédestre est une randonnée gourmande organisée par l'association Iron Bacchus. Dimanche 17 mai 2015.

Tarif : 5€ par adulte et gratuite pour les enfants.

Sécurité et environnement :

Le port du casque est obligatoire.

Les participants sont tenus de respecter en tous points les prescriptions du code de la route, des arrêtés préfectoraux, départementaux ou municipaux réglementant la circulation et d'obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation.

Lorsque le circuit emprunte des routes, il y a obligation de respecter le code de la route.

Les cyclotouristes ne doivent pas rouler à plus de deux de front sur la chaussée et sont tenus de se mettre en file simple dès l'approche d'un véhicule.

Tous les participants doivent respecter l'environnement et la nature (ne pas jeter les déchets...) ainsi que les propriétés privées dans lesquels les vignerons les accueilleront.

Assurance :

L'organisation de la randonnée a souscrit une assurance « responsabilité civile »

L'organisation recommande aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou de l'équipement individuel.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant et après la randonnée (défaillance physique...)

Les participants autorisent et libèrent de tout droit leur image et l'organisation peut utiliser à sa convenance les images et photos prises durant la manifestation.

Iron bacchus décline toute responsabilité en cas de consommation excessive d'alcool sur le parcours. Les participants sont soumis à la même réglementation du code de la route.

Iron bacchus décline toute responsabilité en cas de d'accident. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement d'une équipe engagée ou en cas d'abandon.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Assistance :

En cas de problème sur les parcours : contacter Ludovic DESCOUX : 06-63-22-64-34